



Séance du 19 décembre 2020

Membres en exercice :

Date de la convocation: 08/12/2020

11

L'an deux mille vingt et le dix-neuf décembre l'assemblée régulièrement

convoquée, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 11

<u>Présents</u>: Michel SABATIER, Nicolas CONNORD, Delphine BIJARD, Marc VALLVE, Amandine RAUZY, André FUSILLO, Jean-Barthélémy

Votants: 11

MARIS, Paul PERILHOU, Jacques RIVIÈRE, Eveline AUTHIÉ,

Dominique DUMONS

Pour: 0 Contre: 0 Abstentions: 0 Représentés: Excusés: Absents:

Secrétaire de séance: Delphine BIJARD

Objet: Convention Participation frais de scolarités Saint-Paul-de-Jarrat 2019/2020 Délibération n°: DE_2021_002

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la délibération établie par la commune de Saint-Paul-de-Jarrat en vue de la répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes. La participation de la commune s'établit à 900 € par enfant pour l'année 2019/2020. Ce qui fait un total de 3 600 € de participation.

Liste des enfants scolarisés à Saint-Paul-de-Jarrat :

Nom	Prénom	Cout par enfant
BOUDIER	Gabriel	900 €
BOUDIER	Joseph	900 €
CUXAC	Kantin	900 €
CUXAC	Loelie	900 €
	TOTAL	3 600 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Maire, Michel SABATIER

RF Pamiers

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 15/01/2021
009-210902490-20201219-DE_2021_002-DE